

Conférence de presse

Présentation de l'étude « Infrastructures de réseau : investir avec efficience »

Mardi 29 juin 2010

Seul le discours prononcé fait foi.

Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique

Rudolf Hug, membre du Comité d'economiesuisse et président de la Commission de l'énergie et de l'environnement

Mesdames, Messieurs,

En comparaison européenne, l'approvisionnement électrique de la Suisse est d'une qualité supérieure à la moyenne. Il s'appuie sur des infrastructures mises en place et renouvelées au fil des décennies. Grâce à la grande disponibilité de la force hydraulique et de l'énergie nucléaire et à la densité du réseau de transport et de distribution, un approvisionnement en électricité avantageux et propre va de soi depuis longtemps.

L'approvisionnement en électricité est devenu un facteur économique. Les investissements dans le développement et le renouvellement des infrastructures contribuent à créer et à préserver de nombreux emplois. Caractérisée par des coûts de production stables, la production indigène réduit la dépendance envers l'étranger et atténue les fluctuations de prix sur les marchés helvétiques et européens. La Suisse est devenue une plaque tournante majeure pour l'électricité en raison de sa position géographique au cœur de l'Europe : 23 % du courant produit en Europe y transitent, 80 % étant ensuite réexportés.

On est toutefois encore loin de l'objectif. Actuellement, le marché de l'électricité n'est que partiellement ouvert. Et la partie ouverte ne fonctionne que de manière limitée. En outre, il importe de corriger les incitations négatives qui induisent une distorsion de la concurrence.

Il est important que la révision imminente de la loi sur l'approvisionnement en électricité pose les bons jalons. En tout état de cause, il faut renoncer à la compliquer davantage. Il convient par ailleurs de trouver une solution équitable pour la tarification de l'utilisation des réseaux. D'une part, les prix doivent être avantageux pour les consommateurs, les utilisateurs du réseau, d'autre part, les recettes doivent permettre aux exploitants du réseau de financer le remplacement et l'extension du réseau. Sans son extension, les nouvelles grandes centrales et les installations de production utilisant des énergies renouvelables ne pourront pas être reliées au réseau.

Non seulement les structures institutionnelles, mais aussi la sécurité de l'approvisionnement doivent faire l'objet d'un débat. Cette dernière question est aujourd'hui au cœur de mon exposé. Une grande partie des infrastructures ont été planifiées dans les années 1950 et construites dans les années 1970. Notre pays n'a plus construit de grande centrale électrique depuis 25 ans environ, alors que la consommation a massivement augmenté. Il faut souvent plusieurs décennies pour mettre en place des lignes à haute et à très haute tension, alors que leur construction et mise en service ne nécessitent que quelques mois. La mesure la plus urgente est le remplacement des centrales nucléaires de première génération. Les centrales de Beznau et de Mühleberg construites à la fin des années 1960 et au début des années 1970 arriveront au terme de leur durée d'exploitation entre 2020 et 2025. Les contrats d'achat à long terme avec les centrales nucléaires françaises s'éteindront également dans cette période. En conséquence, nous perdrons dans quelques années une part considérable de notre approvisionnement en électricité hivernal. Depuis trois ou quatre ans, la Suisse importe entre 10 % et 15 % de l'électricité consommée pendant le semestre d'hiver et cette part augmente. Cela s'explique principalement par la vigueur de la croissance économique et de la croissance démographique, par des exigences de confort accrues, une nouvelle ère d'électrification liée à l'informatique et aux télécommunications ainsi que par les mesures de protection du climat visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. D'autres moteurs de l'augmentation de la consommation sont le chauffage (pompes à chaleur, etc.) et la mobilité électriques.

La Suisse s'est fixé pour objectif d'accroître la part des nouvelles énergies renouvelables (géothermie, petites centrales hydrauliques, énergie éolienne, biomasse et énergie solaire) dans la production électrique à 5400 GWh d'ici à 2035, ce qui couvrirait 10 % des besoins actuels. À l'avenir aussi, l'approvisionnement en électricité ne pourra être garanti que grâce à l'association des énergies renouvelables et du nucléaire.

La garantie d'un approvisionnement sûr, avantageux et respectueux de l'environnement relève maintenant d'une course contre la montre. Des pénuries menacent déjà de se produire au cours des prochaines décennies. Bien que la consommation totale d'énergie diminue grâce à des applications et des réseaux intelligents, aux transports publics, aux voitures électriques et aux bâtiments à faible consommation énergétique, la consommation d'électricité augmente continuellement.

La Suisse ne pourra pas non plus compter sur l'importation d'électricité. La consommation de nos voisins augmente aussi et ils ne construisent aucune nouvelle centrale. C'est en particulier l'avenir des centrales électriques fossiles sans réduction active des émissions de CO₂ qui est compromis. La menace d'une pénurie d'électricité plane donc aussi sur notre voisin allemand et sur l'UE en général.

Des décisions clés doivent être prises rapidement en matière de politique énergétique

Au cours des dix prochaines années, la Suisse devra prendre des décisions clés en matière de politique énergétique :

- Les cantons devront prendre position sur les conditions-cadre du remplacement des centrales nucléaires dès 2011. Leurs gouvernements et parlements sont tenus de suivre un processus de décision lourd. Des votes consultatifs auront lieu dans plusieurs cantons.
- Les autorisations générales accordées par le Conseil fédéral et le Parlement national seront soumises au peuple à partir de 2013. Nous attendons du souverain qu'il soutienne clairement le maintien d'un approvisionnement associant les énergies renouvelables et nucléaire qui a fait ses preuves.
- Il ne faut pas non plus oublier les décisions de politique climatique ayant une incidence sur la politique énergétique générale.

- Et, enfin, la décision, prévue pour 2014, concernant l'ouverture totale du marché de l'électricité et l'entrée en vigueur de la LApEI révisée devrait corriger des défauts substantiels de la régulation actuelle.